

Chapitre premier

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA SESSION

1. La Commission du droit international a tenu sa cinquante-troisième session à son siège, à l'Office des Nations Unies à Genève, du 23 avril au 1^{er} juin 2001 pour la première partie de session et du 2 juillet au 10 août 2001 pour la seconde partie de session.

A. – Composition de la Commission

2. La Commission se compose des membres suivants :

M. Emmanuel Akwei ADDO (Ghana)
M. Husain AL-BAHARNA (Bahreïn)
M. João Clemente BAENA SOARES (Brésil)
M. Ian BROWNLIE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
M. Enrique CANDIOTI (Argentine)
M. James CRAWFORD (Australie)
M. Christopher John Robert DUGARD (Afrique du Sud)
M. Constantin ECONOMIDES (Grèce)
M. Nabil ELARABY (Égypte)
M. Giorgio GAJA (Italie)
M. Zdzislaw GALICKI (Pologne)
M. Raul Ilustre GOCO (Philippines)
M. Gerhard HAFNER (Autriche)
M. Qizhi HE (Chine)
M. Mauricio HERDOCIA SACASA (Nicaragua)
M. Kamil IDRIS (Soudan)
M. Jorge ILLUECA (Panama)
M. Peter KABATSI (Ouganda)
M. Maurice KAMTO (Cameroun)
M. James Lutabanzibwa KATEKA (République-Unie de Tanzanie)
M. Mochtar KUSUMA-ATMADJA (Indonésie)
M. Igor Ivanovich LUKASHUK (Fédération de Russie)
M. Teodor Viorel MELESCANU (Roumanie)
M. Djamchid MOMTAZ (République islamique d'Iran)
M. Didier OPERTTI BADAN (Uruguay)
M. Guillaume PAMBOU-TCHIVOUNDA (Gabon)
M. Alain PELLET (France)
M. Pemmaraju Sreenivasa RAO (Inde)
M. Víctor RODRÍGUEZ CEDEÑO (Venezuela)
M. Robert ROSENSTOCK (États-Unis d'Amérique)
M. Bernardo SEPÚLVEDA (Mexique)
M. Bruno SIMMA (Allemagne)
M. Peter TOMKA (Slovaquie)
M. Chusei YAMADA (Japon)

B. – Membres du bureau élargi

3. À sa 2665^e séance, le 23 avril 2001, la Commission a élu le bureau suivant :

Président : M. Peter Kabatsi

Premier Vice-Président : M. Gerhard Hafner

Deuxième Vice-Président : M. Enrique Candiotti

Président du Comité de rédaction : M. Peter Tomka

Rapporteur : M. Qizhi He

4. Le bureau élargi de la Commission se composait des membres du bureau élus pour la session, des anciens présidents de la Commission¹ et des rapporteurs spéciaux².

5. Sur la recommandation du bureau élargi, la Commission a constitué un groupe de planification composé des membres suivants : M. Gerhard Hafner (Président), M. Emmanuel Akwei Addo, M. João Clemente Baena Soares, M. Ian Brownlie, M. Zdzislaw Galicki, M. Kamil Idris, M. Maurice Kamto, M. Mochtar Kusuma-Atmadja, M. Alain Pellet, M. Robert Rosenstock, M. Chusei Yamada et M. Qizhi He (membre de droit).

C. – Comité de rédaction

6. À ses 2666^e, 2669^e et 2679^e séances, tenues respectivement les 24 et 27 avril et le 23 mai 2001, la Commission a constitué un comité de rédaction, composé des membres suivants pour les sujets indiqués :

a) Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international (prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses) : M. Peter Tomka (Président), M. Pemmaraju Sreenivasa Rao (Rapporteur spécial), M. João Clemente Baena Soares, M. Ian Brownlie, M. Giorgio Gaja, M. Zdzislaw Galicki, M. Gerhard Hafner, M. Mauricio Herdocia Sacasa, M. James Lutabanzibwa Kateka, M. Teodor Viorel Melescanu, M. Didier Opertti Badan, M. Víctor Rodríguez Cedeño, M. Robert Rosenstock, M. Chusei Yamada et M. Qizhi He (membre de droit);

¹ M. João Clemente Baena Soares, M. Zdzislaw Galicki, M. Alain Pellet, M. Pemmaraju Sreenivasa Rao et M. Chusei Yamada.

² M. James Crawford, M. Christopher John Robert Dugard, M. Alain Pellet, M. Pemmaraju Sreenivasa Rao et M. Víctor Rodríguez Cedeño.

b) Responsabilité des États : M. Peter Tomka (Président), M. James Crawford (Rapporteur spécial), M. Ian Brownlie, M. Enrique Candioti, M. Christopher John Robert Dugard, M. Constantin Economides, M. Giorgio Gaja, M. Zdzislaw Galicki, M. Igor Ivanovich Lukashuk, M. Djamchid Momtaz, M. Guillaume Pambou-Tchivounda, M. Alain Pellet, M. Robert Rosenstock, M. Bruno Simma, M. Chusei Yamada et M. Qizhi He (membre de droit);

c) Les réserves aux traités : M. Peter Tomka (Président), M. Alain Pellet (Rapporteur spécial), M. Husain Al-Baharna, M. Enrique Candioti, M. Constantin Economides, M. Giorgio Gaja, M. Gerhard Hafner, M. Maurice Kamto, M. Teodor Viorel Melescanu, M. Víctor Rodríguez Cedeño, M. Robert Rosenstock, M. Bruno Simma et M. Qizhi He (membre de droit).

7. Le Comité de rédaction a tenu au total 34 séances sur les trois sujets indiqués ci-dessus.

D. – Groupes de travail

8. À ses 2673^e, 2688^e et 2695^e séances, tenues respectivement le 4 mai et les 12 et 25 juillet 2001, la Commission a également constitué les groupes de travail ci-après, composés comme suit :

a) Responsabilité des États :

i) Commentaires : M. Teodor Viorel Melescanu (Président), M. Ian Brownlie, M. Enrique Candioti, M. James Crawford, M. Christopher John Robert Dugard, M. Constantin Economides, M. Giorgio Gaja, M. Djamchid Momtaz, M. Guillaume Pambou-Tchivounda, M. Bernardo Sepúlveda, M. Peter Tomka et M. Qizhi He (membre de droit);

ii) Questions en suspens : consultations informelles ouvertes à tous présidées par le Rapporteur spécial;

b) Protection diplomatique : consultations informelles ouvertes à tous présidées par le Rapporteur spécial, M. Christopher John Robert Dugard;

c) Actes unilatéraux des États : groupe de travail à composition non limitée présidé par le Rapporteur spécial, M. Víctor Rodríguez Cedeño.

E. – Secrétariat

9. M. Hans Corell, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique, représentait le Secrétaire général. M. Václav Mikulka, Directeur de la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, assumait les fonctions de secrétaire de la Commission et, en l'absence du Conseiller juridique, représentait le Secrétaire général. Mme Mahnoush H. Arsanjani, Directrice adjointe de la Division de la codification, assumait les fonctions de secrétaire adjointe de la Commission. M. George Korontzis et M. Renan Villacis, juristes, et M. Arnold Pronto et Mme Ruth Khalastchi, juristes adjoints de première classe, étaient secrétaires assistants de la Commission.

F. – Ordre du jour

10. À sa 2665^e séance, le 23 avril 2001, la Commission a adopté pour sa cinquante-troisième session l'ordre du jour suivant :

1. Organisation des travaux de la session.
2. Responsabilité des États.
3. Protection diplomatique.
4. Actes unilatéraux des États.
5. Les réserves aux traités.
6. Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international (prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses).
7. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission.
8. Coopération avec d'autres organismes.
9. Date et lieu de la cinquante-quatrième session.
10. Questions diverses.